

## **ENSEMBLE AUTOUR** DE LA MEME PASSION!

## Les avantages d'une affiliation à la LHF

Attribution d'une subvention aux cercles pour handicapés (selon l'article 27 du décret du 8 décembre 2006). Les modalités d'octroi de cette subvention sont précisées dans l'Arrêté du Gouvernement du 6 juillet

2007. La dite subvention est attribuée en fonction du nombre de tranches horaires, de la qualification des encadrants et des frais de déplacement.

- Participation aux compétitions, aux matchs de coupe, aux tournois et aux championnats, sous la direction des responsables sportifs et des arbitres.
- L'assurance pour les activités qui relèvent du sport  $\Rightarrow$ principal, pour les accidents physiques et la responsabilité civile.



- La possibilité d'avoir un soutien financier pour l'organisation de camps sportifs.
- La possibilité d'avoir un soutien financier pour l'organisation d'activités servant la promotion du sport et la notoriété en Communauté Française.
- La possibilité d'avoir un soutien financier pour l'organisation de certaines activités de sport pour tous.



- La possibilité d'avoir un soutien financier à 90 pourcent pour l'achat de matériel sportif pour personnes présentant des déficiences nécessitant la mise en place d'activités sportives adaptées.
- La possibilité d'avoir une subvention pour l'organisation de programmes de développement sportif.
- La possibilité d'acheter des vêtements de la marque Jako à des prix très avantageux.
- La réception gratuite du magazine de la LHF : "handisport.be".
- La réception d'informations diverses touchant le monde de l'handisport via Email.

La possibilité de délivrer une attestation fiscale lors d'un don d'un sponsor.



Tel: 071/48.99.90 - Fax: 071/41.68.77

Email: info@handisport.be—Site: www.handisport.be